

Clause de non-responsabilité : « Le contenu de ce dépliant ne représente que les opinions des auteurs et relève de leur seule responsabilité. La Commission européenne décline toute responsabilité quant à l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient ».



Ce document peut vous aider à mieux évaluer le danger dans une situation de violences par un (ex)partenaire intime en vous fournissant une liste des points d'attention.

DOCUMENT À DESTINATION DES PROFESSIONNELLES DE PREMIÈRE LIGNE

FACE À UNE VICTIME

INTIME

(EX)PARTENAIRE

PAR UN

LES VIOLENCES

FACE AU DANGER DANS

ET RÉAGIR

IDENTIFIER

LES VIOLENCES PAR UN (EX)PARTENAIRE INTIME

En quelques chiffres :

95% des victimes sont des **femmes**

3 femmes sur 10 ont subi des violences de la part d'un (ex)partenaire

Étant donné le fondement genré de la problématique, nous décrivons la victime comme étant une femme et l'agresseur un homme dans ce dépliant. Cela ne reflète pas l'intégralité des situations, il est important de rappeler que toutes les informations s'adressent à toutes les victimes, quel que soit leur genre.

LES VIOLENCES PAR UN (EX)-PARTENAIRE INTIME, C'EST QUOI ?

Cette définition est issue de : www.voirlaviolence.ca

Il s'agit d'utiliser la peur et/ou la violence dans le but de **contrôler l'autre** dans tous les moments de sa vie, d'obtenir du pouvoir sur l'autre.

Le conjoint violent se sert de ses liens avec la victime pour **la placer dans une situation d'infériorité, d'insécurité, d'impuissance et de dépendance**, qui limite sa capacité de mettre fin à la relation.

La violence peut être psychologique, verbale, économique, sexuelle ou physique. Elle se traduit par de l'intimidation, des humiliations, des dénigrements, des menaces, du chantage, des insultes, des coups, des agressions sexuelles, des privations, du contrôle des fréquentations, de la surveillance, etc.

Elle **se produit par cycle**, ce qui a pour effet de placer la femme dans **un climat constant de peur et d'alerte**, peu importe où elle va ou ce qu'elle fait. **Elle n'est plus libre d'agir ou de penser comme elle le souhaite**. Elle est constamment sur ses gardes, modifie ses habitudes ou comportements et essaie de se soumettre à la volonté de son conjoint pour éviter un nouvel épisode de violence.

Toutefois, comme le conjoint violent veut garder le contrôle et maintenir la relation inégalitaire, la violence continue.

RIEN NE JUSTIFIE LA VIOLENCE

Accueillir sa parole sans l'interrompre ni la juger	La victime reste au centre de l'intervention	Respecter son rythme et ses besoins
---	--	-------------------------------------

SI VOUS CRAIGNEZ POUR SA SÉCURITÉ IMMÉDIATE, APPELEZ LA POLICE AU 112 OU APPELEZ LA LIGNE D'ÉCOUTE AU 0800 30 030

LES POINTS D'ATTENTION

Attention : cette liste n'est pas exhaustive. Néanmoins, la présence d'un de ces éléments est très souvent liée à une augmentation de la dangerosité et nécessite une orientation vers un service spécialisé dans le domaine.

Séparation
Par ex., elle a l'intention de le quitter, vient de lui annoncer la rupture, a mis fin à sa relation avec lui ou a un nouveau conjoint.

Événements importants, stressants
Il a découvert qu'elle cherchait à partir, à changer de domicile.
Il est convoqué par la police ou une autorité judiciaire. Par ex., il est convoqué par le parquet, par le juge d'instruction.
Une audience devant un tribunal est programmée. Par ex. pour des faits de violence, pour la garde des enfants, pour un divorce, pour des pensions alimentaires.

Violences
Il a déjà tenté de l'étrangler, de l'étouffer et/ou de la noyer.
Il utilise des objets ou des armes lorsqu'il est violent ou pour la menacer.
Il menace de la blesser ou de la tuer. Par ex., il lui arrive de dire « si tu n'es pas à moi, tu ne seras à personne d'autre ».
Il menace de blesser ou de tuer ses enfants ou un membre de son entourage.
Il menace ou est violent à l'égard d'un animal de compagnie.
Il contrôle ses faits et gestes, utilise les technologies et Internet pour la pister.

Agresseur
Il est violent en présence des enfants et/ou directement envers les enfants.
A des antécédents de harcèlement, de violences.
Ne respecte pas une ou plusieurs décisions judiciaires.
Est excessivement jaloux.
Par ex., il pense qu'elle a une relation avec quelqu'un d'autre, qu'elle est amoureuse de quelqu'un d'autre ou qu'elle cherche à faire des rencontres.
A changé de comportement.
Par ex., il est devenu de plus en plus nerveux, n'est plus le même ou est entré dans une période de silence.
A menacé de se suicider.

Victime
A peur que de nouveaux faits de violences se produisent envers elle, ses enfants ou une autre personne de son entourage.
A peur qu'il tente de la tuer, de tuer ses enfants ou une autre personne de son entourage.
Ne semble pas en capacité de percevoir les risques qu'elle ou ses enfants encourent.
Est isolée, n'a pas de personne-ressource.
A des idées noires, des pensées suicidaires ou a déjà tenté de mettre fin à ses jours.
Par ex., elle dit ne plus avoir de solution, de futur ou a déjà tenté de mettre fin à ses jours.
Tente de modifier les comportements de l'agresseur, de lui tenir tête ou de lui résister.
Est dans une situation de vulnérabilité.
Par ex. elle est enceinte, vient d'accoucher.

DANS UN COUPLE,

il arrive qu'il y ait des désaccords, des disputes.

Toutefois, si une femme (patiente, cliente, amie...) vous explique qu'elle a **PEUR**, qu'elle ne peut plus réagir sans que son partenaire devienne **VIOLENT**, qu'elle ne peut pas agir librement, alors, elle est certainement victime de violences par un (ex)partenaire intime.

Elle est peut-être en danger.

VOTRE RÔLE FACE À UNE VICTIME :

- Accueillir ses confidences et l'écouter sans jugement
- Garder contact avec elle, maintenir un lien de confiance
- Lui faire part de vos inquiétudes et craintes
- Lui proposer une orientation vers un service spécialisé

ORIENTER, UN MOMENT CLÉ

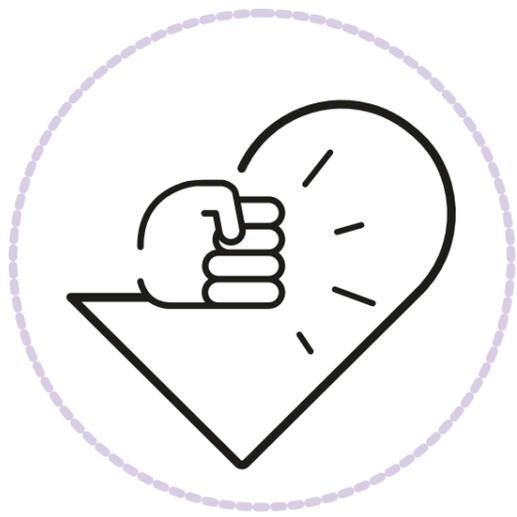
Connaître le réseau de prise en charge permet de sécuriser et d'accompagner au mieux la victime et les enfants.

Proposez d'orienter la victime vers une structure spécialisée. N'intervenez pas directement dans la famille. Sachez qu'il existe également des ressources pour le (ex)partenaire.

- **DANGER IMMÉDIAT ET URGENCES**
112
- **RÉPERTOIRE DES ASSOCIATIONS ET SERVICES SPÉCIALISÉS :**
www.ecouteviolencesconjugales.be
- **LIGNE D'ÉCOUTE**
0800 30 030
(8h/20 et 7j/7)
Pour les professionnel.les, victimes, agresseurs, proches, etc
- **APPLICATION APP-ELLES, RÉPERTOIRE PAR LOCALITÉ :**

Application qui contient un répertoire et une cartographie des ASBL et ressources. Possibilité d'enregistrer un contact d'urgence et certaines informations.

POUR ALLER PLUS LOIN ET EN APPRENDRE PLUS, CONSULTEZ NOTRE COURS EN LIGNE GRATUIT :



FACE AUX VIOLENCES PAR UN (EX)PARTENAIRE INTIME, QUE FAIRE ?

Balises pour aborder et orienter au mieux une victime de violences par un (ex)partenaire intime

POUR EN SAVOIR PLUS

L'outil de détection, prise en charge et orientation (DPO)



JE PENSE ÊTRE FACE À UNE VICTIME DE VIOLENCES PAR UN (EX)PARTENAIRE INTIME ?

AI-JE LA POSSIBILITÉ ET SUIS-JE À L'AISE D'ABORDER CELA AVEC LA PERSONNE ?

NON

C'EST TOUT À FAIT OK

Je peux donner un dépliant ou des informations, où en référer à une personne de confiance qui est qualifiée dans ce domaine.

Voici le numéro de la ligne d'écoute:

0800 30 030

et le site web avec le **tchat** :

www.ecouteviolencesconjugales.be

OUI

Accueillir sa parole sans l'interrompre ni la juger

La victime reste au centre de l'intervention

Respecter son rythme et ses besoins

- Je m'assure d'être dans un cadre bienveillant et sécurisant
- J'aborde la question des violences et fais part de mes inquiétudes, par des questions ouvertes
- J'écoute sans interrompre, sans donner mon avis et sans jugement.

JE SUIS FACE À UNE VICTIME DE VIOLENCES PAR UN (EX)PARTENAIRE INTIME ?

NON

Si la personne me dit que ce n'est pas le cas, c'est ok.

Si elle se retrouve dans une situation de violences, elle sait désormais que je peux être à l'écoute.

Je peux toujours proposer de la documentation sur le sujet.

IL VAUT MIEUX QUESTIONNER ET VÉRIFIER PLUTÔT QUE FERMER LES YEUX !

OUI

POUR EN SAVOIR PLUS
Je suis témoin de violences, que faire ?



PROPOSEZ-LUI DE L'AIDE

Il est important de respecter le rythme et les besoins de la personne que l'on rencontre

ORIENTER & ACCOMPAGNER VERS LE RÉSEAU

ANNUAIRE EN LIGNE



LIGNE D'ÉCOUTE SPÉCIALISÉE

Belgique

0800 30 030

APPLICATION APP-ELLES



RESSOURCES DIVERSES



POUR EN SAVOIR PLUS ET ALLER PLUS LOIN, RENDEZ-VOUS SUR NOTRE COURS EN LIGNE GRATUIT :



AGISSONS ENSEMBLE
CONTRE LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE